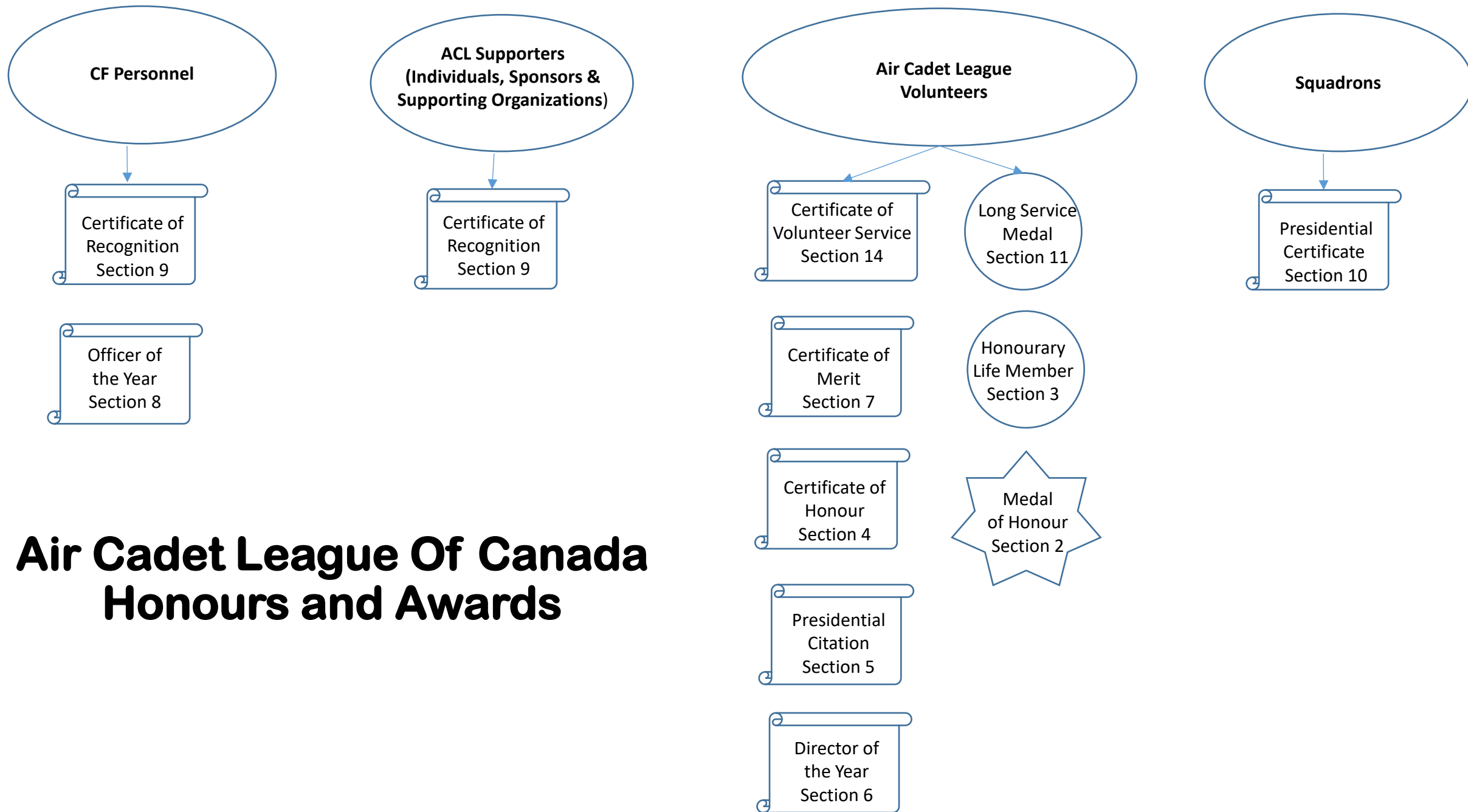




HONOURS AND AWARDS HANDBOOK

MANUEL DES DISTINCTIONS ET RÉCOMPENSES





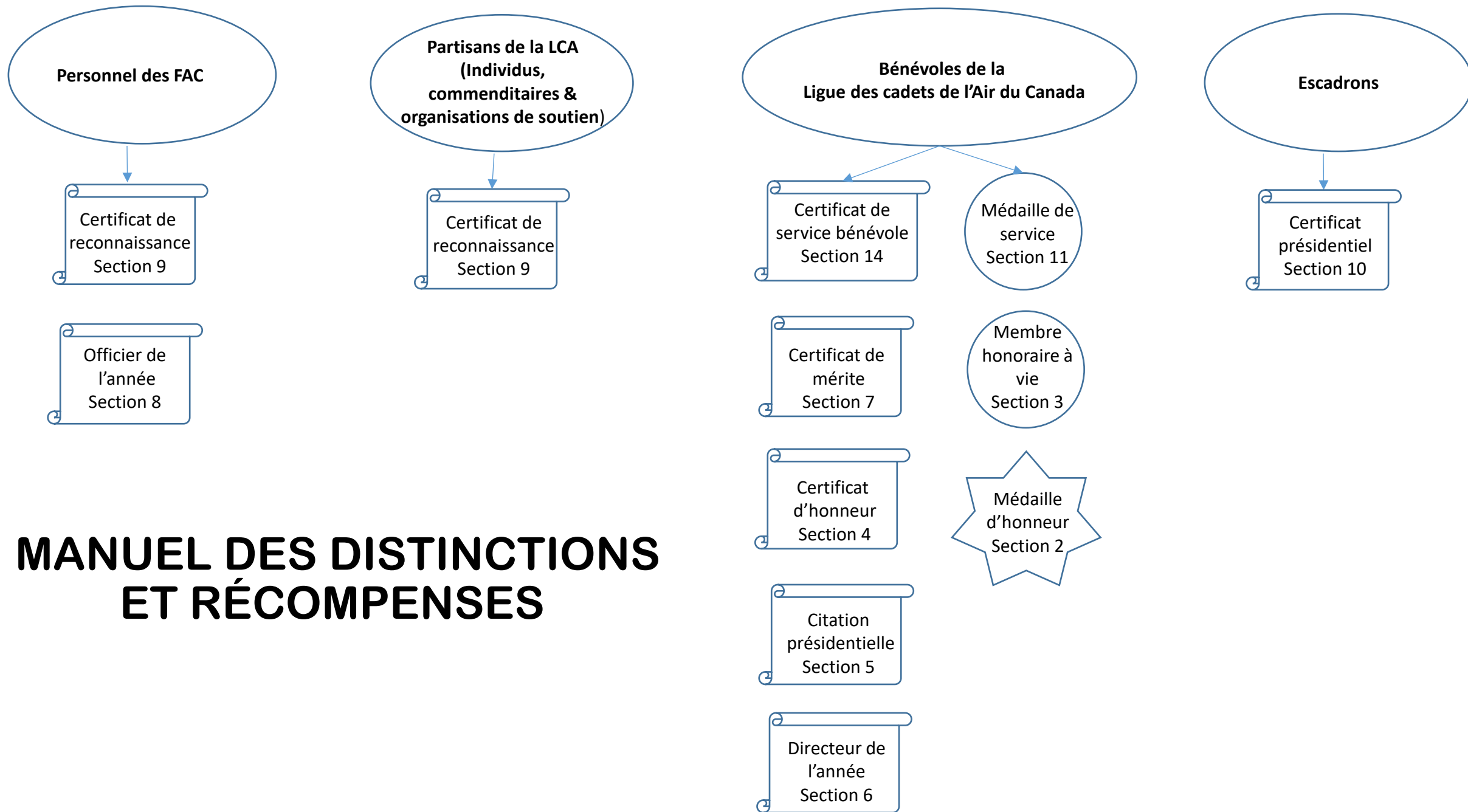


Table of Contents / Table des matières

1. Overview/APERÇU	4
2. Medal of Honour / Médaille d'honneur	6
2.1 Criteria / Critères	6
2.2 Procedure / Procédures	7
3. Honourary Life ASSOCIATE / ASSOCIÉ honoraire à vie	9
3.1 Procedure / Procédures	9
4. Certificate of Honour / Certificat d'honneur	11
4.1 Criteria / Critères	11
4.2 Procedure / Procédures	11
5. Presidential Citation / Citation présidentielle	13
5.1 Criteria / Critères	13
5.2 Procedure / Procédures	14
6. Director of the Year / Directeur de l'année	15
6.1 Criteria / Critères	15
6.2 Procedure / Procédures	15
7. Certificate of Merit / Certificat de mérite	17
7.1 Criteria / Critères	17
7.2 Procedure / Procédures	17
8. Officer of the Year / Officier de l'année	19
8.1 Criteria / Critères	19
8.2 Procedure / Procédures	19
9. Certificate of Recognition / Certificat de reconnaissance	21
9.1 Criteria / Critères	21
9.2 Procedure / Procédures	21
10. Long Service Medal / Médaille de service	23
10.1 Criteria / Critères	23
10.2 Procedure / Procédures	23
10.3 Guidelines / Lignes directrices	24
11. Presentation to Retiring ACL President / Présentation au président sortant de la LCA ..	26
11.1 Procedure / Procédures	26
12. Presentation to Retiring ACL BOG Member / Présentation au membre sortant du Conseil des gouverneurs.....	27
12.1 Procedure / Procédures	27
13. Certificate of Volunteer Service/ Certificat de service bénévole	28
13.1 Procedure / Procédures	28
14. Wearing of League and Cadet Medals / Port des médailles de la Ligue et des cadets	29
14.1 Guidelines / Lignes directrices	29

1. OVERVIEW/APERÇU

The Air Cadet League offers several honorary positions, awards, and medals to recognize outstanding service and support of the Air Cadet League of Canada. These awards are available to League Members, Affiliates and Supporters through the Air Cadet League of Canada's Honours and Awards program.

The Air Cadet League of Canada Medal of Honour and Honorary Life Memberships are awarded to League Members in recognition of exceptional service to the Air Cadet Movement over a long period of time.

Air Cadet League of Canada Certificates of Honour, Merit, Recognition and the President's Citation are awarded in recognition of varying kinds and duration of service to the League.

Citations for all Air Cadet League Honours and Awards are recommended by the National Honours and Awards Committee and approved by the President.

Posthumous Awards will only be granted when the original submission is dated prior to the death of the intended recipient.

Provincial and Territory Committees are responsible for screening applications from local and provincial levels of the League organization, and for ensuring that the proposed citation details show clearly what the nominee has done to merit a recommendation for the Award.

If a national member wishes to recognize an individual for his work at the national level, the nomination should be submitted to the Chair of the National Honours and Awards Committee using the appropriate Form. The National H&A Committee will review the nomination, ensuring that the proposed citation details show clearly what the nominee has done to merit a recommendation for the award.

When requested, Honours and Awards will be prepared for distribution and presentation at squadron ACR's to those present at an in-person National AGM, or P/TC AGM's in the Fall. When the National AGM is virtual all recipients will be named, but their Awards will be bestowed by the National League representative or the Provincial Chairperson at respective Provincial/Territorial AGM's.

La Ligue des cadets de l'Air offre plusieurs postes honorifiques, de prix et de médailles afin de reconnaître le service et le soutien exceptionnels de la Ligue des cadets de l'Air du Canada. Ces récompenses sont offertes aux membres, affiliés et partisans de la Ligue par le biais du programme d'honneurs et récompenses de la Ligue des cadets de l'Air du Canada.

La Médaille d'honneur de la Ligue des cadets de l'Air et le statut de Membre honoraire à vie sont décernés aux membres de la Ligue pour leur service exceptionnel envers le Mouvement des cadets de l'Air du Canada durant une grande période.

La Ligue des cadets de l'Air remet le Certificat d'honneur, de mérite et de reconnaissance ainsi que la Citation présidentielle pour souligner tout genre de service de la part de ses membres envers la Ligue durant diverses périodes.

Des récompenses posthumes ne seront remises que lorsque la soumission originale est datée d'avant le décès du récipiendaire.

Les comités provinciaux/territoriaux sont responsables d'évaluer les demandes provenant des paliers locaux et provincial/territorial de la Ligue ainsi que de s'assurer que la description de la mention élogieuse indique clairement ce que le récipiendaire proposé fait pour mériter la récompense en question.

Si un membre national souhaite reconnaître une personne pour son travail au niveau national, la candidature doit être soumise au président du Comité national des distinctions et récompenses en utilisant le formulaire ACC50. Le Comité national examinera la candidature, en s'assurant que les détails de la citation proposée montrent clairement ce que le candidat a fait pour mériter une recommandation pour le prix.

Sur demande, les honneurs et les récompenses seront préparés pour être distribués et présentés à la RCA de l'escadron et aux personnes présentes lors de l'AGA nationale ou une AGA provinciale/territoriale ayant lieu à l'automne, en personne. Lorsque l'AGA nationale est virtuel, tous les récipiendaires sont nommés, mais les prix sont remis par le représentant de la Ligue nationale ou le président provincial lors de l'AGA provinciale/territoriale.

2. MEDAL OF HONOUR / MÉDAILLE D'HONNEUR

The Air Cadet League of Canada Medal of Honour is the highest Award that can be granted to a League Member. The award is presented to a member who has contributed for an extended number of years by occupying successfully various League positions of responsibility and has rendered outstanding services to the League which has set him or her apart from other Members of the League.

Key attributes are exceptional service over a long period of time at the highest level.

La Médaille d'honneur de la Ligue des cadets de l'Air est la plus grande distinction pouvant être décernée à un membre de la Ligue. Le prix est décerné à un membre qui a contribué pendant plusieurs années en occupant avec succès divers postes de responsabilité de la Ligue et a rendu des services exceptionnels à la Ligue, ce qui le distingue des autres membres de la Ligue.

Les attributs clés sont: un service exceptionnel sur une longue période au plus haut niveau.

2.1 Criteria / Critères

It is suggested that those charged with the responsibility of preparing a proposal on behalf of a League Member for the Medal of Honour ask themselves the following questions to decide whether a recommendation should be made for this Award:

- How long has this League Member been associated with the Air Cadet Movement?
- What has he or she done that has set him/her apart from the other Members of the League, and which contribution is above and beyond that which might be expected of any devoted Member? The fact that many, or all, of the normal League offices have been held and fulfilled well and faithfully, and that the candidate has striven to enhance the particular offices he or she has held, are not in themselves sufficient to warrant a recommendation for the Medal of Honour, because it is expected that those who accept League offices will put as much of themselves and their time into the job as their other day to day commitments will allow.
- Regardless of the offices held, has the Member rendered outstanding services to the League which has set him or her apart from other Members of the League?

- Has this Member made an unusual personal sacrifice of his or her time, or professional talents, which has brought great credit to the League, or which has enhanced the prestige of Air Cadets within the community?
- Has he or she rendered services to Air Cadets so much above those rendered by any other Member that it is felt that only by granting of the League's highest Award can these services be fully recognized?

Il est suggéré que les personnes chargées de préparer une soumission pour la médaille d'honneur se posent les questions suivantes:

- Depuis combien de temps ce membre de la Ligue est-il ou est-elle associé au Mouvement des cadets de l'Air?
 - Qu'a-t-il ou elle fait pour se différencier des autres membres et quelle contribution est considérée supérieure à celle que peut-on s'attendre d'un membre dévoué?
 - Quels que soient les postes occupés, le membre a-t-il rendu des services exceptionnels qui l'a distingué des autres membres de la Ligue ?
 - Ce membre a-t-il fait un sacrifice personnel inhabituel de son temps ou talents professionnels qui a fait grand honneur à la Ligue, ou bien qui a rehaussé le prestige des cadets de l'Air au sein de la communauté?
 - A-t-il ou elle rendu des services aux cadets de l'Air tellement supérieurs à ceux rendus partout autre membre qu'il est estimé que seule l'octroi de la plus haute distinction de la Ligue peut pleinement reconnaître ses services ?
-

2.2 Procedure / Procédures

Application for this Award is made by a Board of Governor or Advisory Council member using League form ACC50. All nominations are to be completed and submitted by 31 January.

Included in the application should be appropriate substantiation for the Award, as well as the requested Citation. Care must be taken in preparing the Citation that should be a maximum of 50 words in length.

Upon receipt of a nomination, a Special Committee comprised of the President, First Vice-President, previous Medal of Honour recipients and the Chairperson of the Honours and

Awards Committee, will be struck to determine the merit of the nomination. It must be remembered that the Special Committee, in considering the applications for this Award, has only the material submitted upon which to base its decision to approve or not. Complete details must, therefore, be given of the services rendered by the Member being recommended for the Award.

The submissions will be automatically sent, in digital format, to the appropriate Provincial/Territory or National Committees for approval/recommendation.

The Medal of Honour, the miniature and certificate will be presented at the Annual General Meeting of the League by the President or designate.

La demande pour ce prix est faite par un membre du Conseil des gouverneurs ou du Conseil consultatif en utilisant le formulaire ACC50 de la Ligue. Toutes les candidatures doivent être complétées et soumises avant le 31 janvier.

La candidature doit contenir une justification appropriée du prix, ainsi que la citation demandée. Des précautions doivent être prises lors de la préparation de la citation qui doit être d'une longueur maximale de 50 mots.

Dès réception d'une candidature, un comité spécial composé du président, du premier vice-président, des anciens récipiendaires de la médaille d'honneur et du président du comité des distinctions honorifiques et des récompenses sera formé pour déterminer le mérite de la candidature. Il faut se rappeler que le comité spécial, lors de l'examen des candidatures pour ce prix, ne dispose que du matériel soumis sur lequel fonder sa décision d'approuver ou non. Des détails sur les services rendus par le membre recommandé pour le Prix.

La soumission sera automatiquement envoyée, en format numérique, aux comité provincial/territorial ou national approprié pour approbation/recommandation. Cette

La médaille d'honneur, la miniature et le certificat seront présentés à l'assemblée générale annuelle de la Ligue par le président ou son remplaçant.

3. HONOURARY LIFE ASSOCIATE / ASSOCIÉ HONORAIRE À VIE

Honourary Life Associate is an award reflecting a great honour bestowed on a colleague who has given long, faithful, and meritorious service. It is a dimension above the level of merit recognized by a Certificate of Honour. In addition, a colleague could be considered for a Honourary Life Associate title before being considered for the Medal of Honour, because the degree of service rendered to the League need not have been of such a high order as for the Medal of Honour. The number of Honourary Life Associate is limited to ten.

Cette récompense reflète un grand honneur accordé à un collègue pour son service loyal et méritoire de longue durée. Détenir ce titre représente un niveau de mérite supérieur à celle reconnue par le certificat d'honneur. Un collègue pourrait de plus être considéré comme associé honoraire à vie avant d'être considéré pour la médaille d'honneur car l'étendu des services rendus à la Ligue pour ce titre ne doit pas nécessairement atteindre celle requise pour recevoir la médaille d'Honneur. Le nombre d'associés honoraires à vie est limité à dix.

3.1 Procedure / Procédures

Application for this Award is made using League form ACC50. All nominations are to be completed and submitted by 31 January.

Included in the application should be appropriate substantiation for the Award, as well as the requested Citation. The citation should be a maximum of 50 words in length. Upon receipt of a nomination, a Special Committee comprised of the President, First Vice- President, previous Medal of Honour recipients and the Chairperson of the Honours and Awards Committee, will be struck to determine the merit of the nomination.

Care must be taken in preparing the Citation. It must be remembered that the Special Committee, in considering the applications for this Award, has only the material submitted upon which to base its decision to approve or not. Complete details must, therefore, be given of the services rendered by the Member being recommended for the Award.

The submissions will be automatically sent, in digital format, to the appropriate Provincial/Territory or National Committees for approval/recommendation.

Final approval of this Award rests with the National Honours and Awards Committee.

A Honourary Life Membership Certificate, signed and sealed by the National President and the Honourary President of the League, will normally be presented by the Honourary President or designate at the Annual General Meeting of the League.

La demande pour ce prix est faite en utilisant le formulaire ACC50 de la Ligue.
Toutes les candidatures doivent être complétées et soumises avant le 31 janvier.

La candidature doit contenir une justification appropriée du prix, ainsi que la citation demandée. La citation doit être d'une longueur maximale de 50 mots. Dès réception d'une candidature, un comité spécial composé du président, du premier vice-président, des anciens récipiendaires de la médaille d'honneur et du président du comité des distinctions et récompenses sera formé pour déterminer le mérite de la candidature.

Il faut être prudent dans la préparation de la citation. Il faut se rappeler que le comité spécial, lors de l'examen des candidatures pour ce prix, ne dispose que du matériel soumis sur lequel fonder sa décision d'approuver ou non. Des détails complets doivent donc être fournis sur les services rendus par le Membre recommandé pour le Prix.

La soumission sera automatiquement envoyée, en format numérique, aux comités provincial/territorial ou national approprié pour approbation/recommandation.

L'approbation finale de ce prix incombe au Comité national des distinctions et récompenses.

Un certificat de membre honoraire à vie, signé et scellé par le président national et le président honoraire de la Ligue, sera normalement présenté par le président honoraire ou son représentant lors de l'Assemblée générale annuelle de la Ligue.

4. CERTIFICATE OF HONOUR / CERTIFICAT D'HONNEUR

This award is presented to a member from the National, Provincial or Local levels that has served the Air Cadet League of Canada for an extended period of time. It is to honour a person's exemplary service which is considered to be above and beyond expectations.

Ce prix est décerné à un membre du niveau national, provincial ou local qui a servi la Ligue des cadets de l'Air du Canada pendant une longue période. C'est pour honorer le service exemplaire d'une personne qui est considérée comme dépassant les attentes.

4.1 Criteria / Critères

Certificates of Honour may be awarded only to Members of the Air Cadet League of Canada. This Award is for persons at the National, Provincial or Local levels, when it is desired to honour a person for exemplary service which is above that which might be expected of a member and yet which is not considered to warrant a recommendation for either Honorary Life Membership or the Medal of Honour. Certificates of Honour are also a useful means of recognizing services rendered to the League by a Member over an extended period.

Les certificats d'honneur ne peuvent être décernés qu'aux membres de la Ligue des cadets de l'air du Canada. Ce prix est destiné aux personnes aux niveaux national, provincial ou local, lorsqu'il est souhaité d'honorer une personne pour un service exemplaire qui est considéré comme supérieur à ce qui pourrait être attendue d'un membre, et pourtant qui n'est pas considérée comme justifiant une recommandation pour le statut de membre honoraire à vie ou la médaille d'honneur. Les certificats d'honneur sont également un moyen utile de reconnaître les services rendus à la Ligue par un membre pendant une longue période.

4.2 Procedure / Procédures

Application for this Award is made using League form ACC50. All nominations are to be completed and submitted by 31 January.

Included in the submission should be appropriate substantiation for the Award, as well as the requested Citation. The citation should be a maximum of 50 words in length.

The submissions will be automatically sent, in digital format, to the appropriate Provincial/Territory or National Committees for approval/recommendation.

Final approval of this Award rests with the National Honours and Awards Committee.

A presentation folder with the certificate and Citation will normally be presented to the recipient by the ACL President or designate at the Annual General Meeting of the League.

La demande pour ce prix est faite en utilisant le formulaire ACC50 de la Ligue. Toutes les candidatures doivent être complétées et soumises avant le 31 janvier.

La soumission doit inclure une justification appropriée du prix, ainsi que la citation demandée. La citation doit être d'une longueur maximale de 50 mots.

La soumission sera automatiquement envoyée, en format numérique, aux comités provincial/territorial ou national approprié pour approbation/recommandation.

L'approbation finale de ce prix appartient au Comité national des distinctions et récompenses.

Un dossier de présentation avec le certificat et la citation sera, en temps normal, présenté au récipiendaire par le président de la Ligue des cadets de l'Air ou son représentant lors de l'assemblée générale annuelle de la Ligue.

5. PRESIDENTIAL CITATION / CITATION PRÉSIDENTIELLE

The Presidential Citation is an Award that can be made to a Member/Associate of the Air Cadet League of Canada for continuous meritorious service, but who has already been recognized by the Air Cadet League as a recipient of the Certificate of Honour. The Award may also be made to a Member who has been nominated for a Medal of Honour one or more times but has not been a recipient of the Award.

La Citation présidentielle est une récompense qui peut être décernée à un membre de la Ligue des cadets de l'Air du Canada pour le service méritoire continu, mais qui a déjà été reconnu par la Ligue comme un récipiendaire du Certificat d'honneur. La récompense peut aussi être décernée à un membre qui a été nommé une ou plusieurs fois pour une Médaille d'honneur sans qu'il en fût le récipiendaire.

5.1 Criteria / Critères

The Presidential Citation should be used to recognize a Member's/Associate's extraordinary contribution above that which earned him the Certificate of Honour or a nomination for the Medal of Honour. The President's Citation can also be awarded to a non-League person for significant contribution to the Air Cadet Movement.

Nominations for the President's Citation can be made by any Member/Associates of the League at the National, Provincial or Local Levels. Recipients of the Presidential Citation may receive more than one Presidential Citation and will continue to be eligible for nomination for the Medal of Honour.

This Award is normally reserved for civilian personnel, but in special circumstances may be awarded to Military personnel or to supporting organizations.

La Citation présidentielle devrait être utilisée pour reconnaître la contribution extraordinaire d'un membre. Elle se situe au-dessus du Certificat d'honneur. On peut aussi attribuer la Citation présidentielle à une personne à l'extérieure de la Ligue pour une contribution significative envers le Mouvement des cadets de l'Air.

Les nominations pour la Citation présidentielle peuvent être faites par n'importe quel membre de la Ligue aux niveaux national, provincial ou local. Les récipiendaires de la Citation nationale peuvent la recevoir de nouveau et continueront d'avoir droit à la nomination pour la Médaille d'honneur.

Cette récompense est normalement réservée au personnel civil, mais, dans des circonstances particulières, elle peut être attribuée à un membre du personnel militaire pour leur dévouement envers le programme.

5.2 Procedure / Procédures

Application for this Award is made using League form ACC50. All nominations are to be completed and submitted by 31 January.

Included in the submission should be appropriate substantiation for the Award, as well as the requested Citation. The citation should be a maximum of 50 words in length. Because this Award would be recognized by Members/Associates as a second Certificate of Honour, the narrative understandably, will be held to the same, if not higher, standard than that for a Certificate of Honour.

The submissions will be automatically sent, in digital format, to the appropriate Provincial/Territory or National Committees for approval/recommendation.

The engraved plaque will be presented by the President or designate at the Annual General Meeting of the League.

La demande pour ce prix est faite en utilisant le formulaire ACC50 de la Ligue. Toutes les candidatures doivent être complétées et soumises avant le 31 janvier.

La soumission doit inclure une justification appropriée du prix, ainsi que la citation demandée. La citation doit être d'une longueur maximale de 50 mots. Étant donné que ce prix serait reconnu par les membres/associés comme un deuxième certificat d'honneur, il est compréhensible que le récit soit tenu au même niveau, sinon plus, que celui d'un certificat d'honneur.

La soumission sera automatiquement envoyée, en format numérique, aux comités provincial/territorial ou national approprié pour approbation/recommandation.

La plaque gravée sera présentée par le président ou son représentant lors de l'assemblée générale annuelle de la Ligue.

6. DIRECTOR OF THE YEAR / DIRECTEUR DE L'ANNÉE

In 1953, the DND instituted the Director of the Year scroll. Since that time, it has been presented annually to a Member of the Air Cadet League of Canada in appreciation for the meritorious way the person has stimulated interest in the Air Cadet Movement through service to the Royal Canadian Air Cadets.

En 1953, le ministère national de la Défense créait la mention élogieuse de Directeur de l'année. Cette mention est depuis décernée à un directeur de la Ligue pour souligner le mérite d'un membre de la Ligue des cadets de l'Air du Canada qui a su stimuler l'intérêt dans le Mouvement des cadets de l'Air par son service.

6.1 Criteria / Critères

This award is for a person who serves as a director at the national level and for exemplary service which is above that which might be expected of a Director.

Ce prix est décerné à une personne qui agit à titre de directeur au niveau national et pour un service exemplaire supérieur à ce que l'on peut attendre d'un directeur.

6.2 Procedure /Procédures

The selection of the successful candidate is determined by a special committee comprised of the President, First Vice- President, Past President and the Chairperson of the Honours and Awards Committee.

The citation should be a maximum of 50 words in length.

The President of the League annually recommends a nomination to the Chief of the Defence Staff for his approval. The recipient of the framed award is usually announced and presented by the President, or a representative of CAF, at the Annual General Meeting of the League.

La sélection du candidat retenu est déterminée par un comité spécial composé du président, du premier vice-président, du président sortant et du président du comité des distinctions et récompenses.

La citation doit être d'une longueur maximale de 50 mots.

La soumission sera automatiquement envoyée, en format numérique, au comité national pour approbation/recommandation.

Le président de la Ligue recommande chaque année une nomination au chef d'état-major des FAC pour son approbation. Le récipiendaire du prix encadré est généralement annoncé et présenté par le président lors de l'Assemblée générale annuelle de la Ligue.

7. CERTIFICATE OF MERIT / CERTIFICAT DE MÉRITE

Certificates of Merit may be issued to Members of the Air Cadet League of Canada in recognition of meritorious service to the League. The Honours and Awards Committee may issue them in conjunction with other Recognition Awards, or as a separate Award.

Des certificats de mérite peuvent être délivrés aux membres de la Ligue des cadets de l'Air du Canada en reconnaissance de services méritoires à la Ligue. Le comité des distinctions honorifiques et récompenses peut les décerner conjointement avec d'autres récompenses de reconnaissance ou en tant que récompense distincte.

7.1 Criteria / Critères

This Award is reserved for League Members only. This Award is for persons at the National, Provincial or Local levels when it is desired to recognize a person for meritorious service over a relatively brief period or for a specific project or contribution, but where such service is not considered to warrant a higher award. A Member of the League can be nominated for a second Certificate of Merit, providing that the second Certificate reflects the individual's involvement in a new or different project or initiative.

Ce prix est réservé aux membres de la Ligue uniquement. Ce prix est destiné aux personnes aux niveaux national, provincial ou local lorsqu'il est souhaité de reconnaître une personne pour un service méritoire sur une période relativement brève ou pour un projet ou une contribution spécifique, mais où un tel service n'est pas considéré comme justifiant une récompense plus élevée. Un membre de la Ligue peut être nommé pour un deuxième certificat de mérite, à condition que le deuxième certificat reflète l'implication de l'individu dans un projet ou une initiative nouvelle ou différente.

7.2 Procedure / Procédures

Application for this Award is made using League form ACC50. All nominations are to be completed and submitted by 31 January.

Included in the submission should be appropriate substantiation for the Award, as well as the requested Citation. The citation should be a maximum of 50 words in length.

The submissions will be automatically sent, in digital format, to the appropriate Provincial/Territory or National Committees for approval/recommendation.

Final approval of this Award rests with the National Honours and Awards Committee.

A presentation folder with the certificate and Citation will normally be presented to the recipient by the ACL President or designate at the Annual General Meeting of the League.

La demande pour ce prix est faite en utilisant le formulaire ACC50 de la Ligue. Toutes les candidatures doivent être complétées et soumises avant le 31 janvier.

La soumission doit inclure une justification appropriée du prix, ainsi que la citation demandée. La citation doit être d'une longueur maximale de 50 mots.

La soumission sera automatiquement envoyée, en format numérique, aux comités provincial/territorial ou national approprié pour approbation/recommandation.

L'approbation finale de ce prix appartient au Comité national des distinctions et récompenses.

Un dossier de présentation avec le certificat et la citation sera, en temps normal, présenté au récipiendaire par le président de la Ligue des cadets de l'Air ou son représentant lors de l'assemblée générale annuelle de la Ligue.

8. OFFICER OF THE YEAR / OFFICIER DE L'ANNÉE

The Air Cadet League of Canada Officer of the year Award is to recognize a Canadian Forces Officer for outstanding service to the League. Although any Canadian Forces Officer may be considered, such consideration is focussed on Members of the Cadet Instructor Cadre (CIC). The award may be issued in conjunction with any of the other Awards, or it may be issued as a separate Award by the National Honours and Awards Committee.

Le prix de l'officier de l'année de la Ligue des cadets de l'Air du Canada est de reconnaître un officier des Forces canadiennes pour ses services exceptionnels à la Ligue. Il s'agit d'honorer le service de l'officier qui est considéré comme supérieur à celui auquel on s'attend normalement d'un membre des Forces canadiennes dans sa composante CIC. Le prix peut être décerné conjointement avec l'un des autres prix, ou il peut être décerné en tant que prix distinct par le Comité national des distinctions et récompenses.

8.1 Criteria / Critères

This Award is for an individual who serves in support of the Canadian Cadet Movement at the National, Provincial or Local level, when it is desired to honour such a person for service that is above that which might normally be expected of a Member of the Canadian Forces in its CIC component.

Ce prix est destiné à une personne qui soutient le mouvement des cadets du Canada au niveau national, provincial ou local, lorsqu'il est souhaité d'honorer une telle personne pour un service considéré comme supérieur à ce que l'on pourrait normalement attendre d'un membre des Forces canadiennes dans sa composante CIC.

8.2 Procedure / Procédures

Each Provincial/Territory Committee may submit a single nomination for this Award to a Canadian Forces Officer that, in the opinion of the Provincial Committee, has provided outstanding service to the Air Cadet League. As well, the Board of Governors and Advisory Council may each submit a single nomination for an individual who has provided outstanding service to the Air Cadet League at the Regional or National Level.

Application for this Award is made using League form ACC50. All nominations are to be completed and submitted by 31 January.

Included in the submission should be appropriate substantiation for the Award, as well as the requested Citation. The citation should be a maximum of 50 words in length. The submissions will be automatically sent, in digital format, to the appropriate Provincial/Territory or National Committees for approval/recommendation.

Final approval of this Award rests with the National Honours and Awards Committee.

A presentation folder with the certificate and Citation will normally be presented to the recipient by the ACL President or designate at an appropriate occasion.

Chaque comité provincial/territorial peut soumettre une seule candidature pour ce prix à un membre des Forces canadiennes. Officier qui, de l'avis du comité provincial, a fourni des services exceptionnels à la Ligue des cadets de l'air. De plus, le Conseil des gouverneurs et le Conseil consultatif peuvent chacun soumettre une nomination pour une personne qui a fourni des services exceptionnels à la Ligue des cadets de l'Air au niveau régional ou national.

La demande pour ce prix est faite en utilisant le formulaire ACC50 de la Ligue. Toutes les candidatures doivent être complétées et soumises avant le 31 janvier.

La soumission doit inclure une justification appropriée du prix, ainsi que la citation demandée. La citation doit être d'une longueur maximale de 50 mots.

La soumission sera automatiquement envoyée, en format numérique, aux comités provincial/territorial ou national approprié pour approbation/recommandation.

L'approbation finale de ce prix appartient au Comité national des distinctions et récompenses.

Un dossier de présentation avec le certificat et la citation sera, en temps normal, présenté au récipiendaire par le président de la Ligue des cadets de l'Air ou son représentant lors d'une occasion appropriée.

9. CERTIFICATE OF RECOGNITION / CERTIFICAT DE RECONNAISSANCE

The Certificate of Recognition has been instituted for presentation to Canadian Forces Personnel and for other persons or organizations that have provided outstanding service to the Air Cadet League of Canada. Although any Canadian Forces Officer may be considered, such consideration is primarily focused on Members of the Cadet Instructor Cadre (CIC). The Award may be issued in conjunction with any of the other Awards, or it may be issued as a separate Award by the National Honours and Awards Committee.

Le certificat de reconnaissance a été institué pour honorer le personnel des Forces canadiennes et les autres personnes ou organismes qui ont rendu des services exceptionnels à la Ligue des cadets de l'Air du Canada. Bien que n'importe quel officier des Forces canadiennes puisse être considéré, cette considération est principalement axée sur les membres du Cadre des instructeurs de cadets (CIC). Le prix peut être décerné conjointement avec l'un des autres prix, ou il peut être décerné en tant que prix distinct par le comité national des distinctions et récompenses.

9.1 Criteria / Critères

This Award is for an individual or organization who may have made a unique, but important and significant contribution that has benefited Air Cadets specifically, and the Air Cadet Movement overall. It can also be used to recognize and acknowledge an outstanding one-time service to the League because of a request for such service from the League.

Ce prix est décerné à une personne ou à une organisation qui peut avoir apporté une contribution unique, mais importante et significative qui a profité aux cadets de l'Air en particulier et au Mouvement des cadets de l'Air dans son ensemble. Il peut également être utilisé pour reconnaître un service ponctuel exceptionnel à la Ligue en raison d'une demande d'un tel service de la part de la Ligue.

9.2 Procedure / Procédures

Application for this Award is made using League form ACC50. All nominations are to be completed and submitted by 31 January.

Included in the submission should be appropriate substantiation for the Award, as well as the requested Citation. The citation should be a maximum of 50 words in length.

The submissions will be automatically sent, in digital format, to the appropriate Provincial/Territory or National Committees for approval/recommendation.

Final approval of this Award rests with the National Honours and Awards Committee.

A presentation folder with the certificate and Citation will normally be presented to the recipient by the ACL President or designate at the Annual General Meeting of the League.

La demande pour ce prix est faite en utilisant le formulaire ACC50 de la Ligue. Toutes les candidatures doivent être complétées et soumises avant le 31 janvier.

La soumission doit inclure une justification appropriée du prix, ainsi que la citation demandée. La citation doit être d'une longueur maximale de 50 mots.

La soumission sera automatiquement envoyée, en format numérique, aux comité provincial/territorial ou national approprié pour approbation/recommandation.

L'approbation finale de ce prix appartient au Comité national des distinctions et récompenses.

Un dossier de présentation avec le certificat et la citation sera, en temps normal, présenté au récipiendaire par le président de la Ligue des cadets de l'Air ou son représentant lors de l'assemblée générale annuelle de la Ligue.

10. LONG SERVICE MEDAL / MÉDAILLE DE SERVICE

The Air Cadet League of Canada Long Service Medal is available to an individual who has provided ten years or more of volunteer service to the Air Cadet League.

La Médaille de service de la Ligue des cadets de l'Air du Canada est disponible aux personnes qui ont fourni dix ans ou plus de service à la Ligue des cadets de l'Air

10.1 Criteria / Critères

The person's service can be at the local level (Squadron Sponsoring Committee), Provincial level, National level, or any combination of the three. The 10 years of volunteer service do not have to be consecutive or with the same Squadron / Provincial Committee. A bar is available for each subsequent 10-year time frame. A silver bar will be presented at 20 and 30 years of service. A gold bar will be presented at 40 years of service and beyond.

Le service de la personne peut être au niveau local (Comité répondant de l'escadron), au niveau provincial, au niveau national ou à une combinaison des trois. Les 10 années de service bénévole ne doivent pas être consécutives ou avec le même Escadron / Comité provincial. Une barrette est disponible pour chaque période de 10 ans subséquente. Une barrette d'argent sera remise à 20 et 30 ans de service. Une barrette d'or sera remise à 40 ans de service et au-delà.

10.2 Procedure / Procédures

Nomination for this medal is normally made using League Form ACC63. The application can be completed by the individual or by another individual on behalf of the applicant.

The submissions will be automatically sent, in digital format, to the appropriate Provincial/Territory where the recipient is presently living or to the Chair of the National Honors and Awards for those who serve at the national level for approval. That approval will be done by submitting form ACC63.1.

The Chair of the provincial or national Honours and Awards Committee (or designate) is the approving and issuing authority for the medal. Cost of the medal is the responsibility of the approver.

Applications for the Air Cadet League of Canada Long Service Medal can be made at any time.

La nomination pour cette médaille est normalement faite en utilisant le formulaire de ligue ACC63. La demande peut être remplie par la personne ou par une autre personne au nom du demandeur.

Les soumissions seront automatiquement envoyées, en format numérique, aux comités provinciaux/territoriaux où le récipiendaire vit actuellement ou au président du comité national pour ceux qui servent au niveau national pour approbation. Cette approbation se fera en soumettant le formulaire ACC63.1.

Le président du comité provincial ou national des distinctions et récompenses (ou la personne désignée) est l'autorité approbatrice et émettrice de la médaille. Le coût de la médaille est à la charge de l'approbateur.

Les candidatures pour la Médaille de service de la Ligue des cadets de l'Air du Canada peuvent être faites en tout temps.

10.3 Guidelines / Lignes directrices

Whenever possible, the medal should be presented to the recipient at a suitable occasion (awards night, parade, general meeting, etc.) by a Provincial or National Member of the Air Cadet League.

The medal is to be worn on the right side of the blazer /suit jacket, above the top line of the right breast pocket. A miniature (suit/evening wear) and lapel pin (all apparel) are also available.

Recipients are encouraged to wear the medal at all formal National, Provincial or Regional League functions and at other ceremonial occasions - specifically, but not limited to, Semi-annual and Annual Meetings, Annual Ceremonial Reviews, and award presentations. The medal should also be worn at corresponding industry and other partner events/occasions where the individual is specifically invited as a League representative.

When the first (silver) bar is presented recognizing 20 years (total) service to the League, the bar is worn centered on the ribbon. If a second silver bar is presented (recognizing 30 years of service), the bars should be equally spaced on the ribbon. When an individual is eligible to receive a gold bar, recognizing a total of 40 years of volunteer service, it is strongly suggested that the appropriate approving authority (provincial committee or National Honours and Awards Committee) order a new Long Service Medal and secure the gold bar in the center of

the ribbon. If a second gold bar is presented (recognizing 50 years of service, the bars should be equally spaced on the ribbon.

Recipients that have received the Air Cadet Service Medal may wear both medals. The Air Cadet Service Medal is to be worn to the outside of the Air Cadet League Service Medal. Recipients who have received a provincial committee Long Service Medal may wear their provincial medal in addition to a national medal, providing the two medals were not awarded for the same period. The provincial medal would be worn to the outside of the national medal, and to the inside of the Air Cadet Service Medal.

Dans la mesure du possible, la médaille doit être présentée au récipiendaire lors d'une occasion appropriée (soirée de remise des prix, défilé, assemblée générale, etc.) par un membre provincial ou national de la Ligue des cadets de l'air.

La médaille doit être portée sur le côté droit du blazer/veste de costume, au-dessus de la ligne supérieure de la poche de poitrine droite. Une miniature (costume/tenue de soirée) et une épinglette (tous les vêtements) sont également disponibles.

Les récipiendaires sont encouragés à porter la médaille à toutes les fonctions officielles de la ligue nationale, provinciale ou régionale et à d'autres cérémonies - en particulier, mais sans s'y limiter, les réunions semestrielles et annuelles, les cérémonies annuelles de révision et les remises de prix. La médaille doit également être portée lors des événements/occasions correspondants de l'industrie et d'autres partenaires où la personne est spécifiquement invitée en tant que représentant de la Ligue.

Lorsque la première barrette (argent) est présentée en reconnaissance de 20 ans (au total) de service dans la Ligue, la barrette est portée centrée sur le ruban. Si une deuxième barrette d'argent est présentée (en reconnaissance de 30 ans de service), les barrettes doivent être équidistantes sur le ruban. Lorsqu'une personne est admissible à recevoir une barrette d'or, reconnaissant un total de 40 années de service bénévole, il est fortement suggéré que l'autorité compétente (comité provincial ou comité national des distinctions et récompenses) commande une nouvelle médaille et obtienne la barrette d'or au centre du ruban. Si une deuxième barrette d'or est présentée (en reconnaissance de 50 ans de service, les barrettes doivent être équidistantes sur le ruban.

Les récipiendaires qui ont reçu la Médaille de service des cadets de l'Air peuvent porter les deux médailles. La Médaille de service des cadets de l'Air doit être portée à l'extérieur de la Médaille de service de la Ligue des cadets de l'Air. Les récipiendaires qui ont reçu une médaille de service du comité provincial peuvent porter leur médaille provinciale en plus d'une médaille nationale, à condition que les deux médailles n'aient pas été décernées pour la même période. La médaille provinciale serait portée à l'extérieur de la médaille nationale et à l'intérieur de la Médaille de service des cadets de l'Air.

11. PRESENTATION TO RETIRING ACL PRESIDENT / PRÉSENTATION AU PRÉSIDENT SORTANT DE LA LCA

As a token of appreciation from the Air Cadet League of Canada, a memento is normally presented to a retiring President on completion of his or her term of office.

En guise de remerciement de la part de la Ligue des cadets de l'Air du Canada, un souvenir est normalement remis à un président sortant à la fin de son mandat.

11.1 Procedure / Procédures

A suitable memento is selected by the Executive Director and presented by the Honorary President at the Annual Dinner.

A suitable memento is also selected by the Executive Director and presented to the President's partner at the Annual Dinner

Un souvenir approprié est choisi par le directeur général et présenté par le président honoraire lors du dîner annuel.

Un souvenir approprié est également sélectionné par le directeur général et présenté au partenaire du président lors du dîner annuel

12. PRESENTATION TO RETIRING ACL BOG MEMBER / PRÉSENTATION AU MEMBRE SORTANT DU CONSEIL DES GOUVERNEURS

As a token of appreciation from the Air Cadet League of Canada, a certificate or plaque is normally presented to retiring BOG Members.

En signe d'appréciation de la Ligue des cadets de l'Air du Canada, un certificat ou une plaque est normalement présentée aux membres sortants du CDG.

12.1 Procedure / Procédures

For a member that has served up to three years on the BOG, an Air Cadet League Certificate will be prepared. For a member who has served three or more years on the BOG, an Air Cadet League of Canada Plaque will be prepared. These will be presented by the President at the AGM.

Pour un membre qui a servi jusqu'à trois ans au sein du Conseil des gouverneurs, un certificat de la Ligue sera préparé. Pour un membre qui a servi trois ans ou plus au sein du Conseil des gouverneurs, une plaque de la Ligue des cadets de l'Air du Canada sera préparée. Ceux-ci seront présentés par le président lors de l'AGA.

13. CERTIFICATE OF VOLUNTEER SERVICE/ CERTIFICAT DE SERVICE BÉNÉVOLE

Retiring Air Cadet League volunteers can receive this certificate for service rendered. This certificate is designed to be approved at the local, provincial/territorial, or national level.

Les bénévoles retraités de la Ligue des cadets de l'air peuvent recevoir ce certificat pour service rendu. Ce certificat est conçu pour être approuvé au niveau local, provincial/territorial ou national.

13.1 Procedure / Procédures

The Air Cadet League Certificate of Volunteer Service can be accessed on the Air Cadet League website in the members only site. The certificate is created to permit the insert the name of the recipient, the dates of service and for the signature of either the National ACL President, the P/T Chair or the SSC Chair.

Le certificat de service bénévole de la Ligue des cadets de l'Air est accessible sur le site Web de la Ligue des cadets de l'Air du Canada dans la section réservée aux membres. Le certificat est créé pour permettre d'insérer le nom du récipiendaire, les dates de service et pour la signature du président national de la LCA, du Président P/T ou le président du comité de parrainage.

14. WEARING OF LEAGUE AND CADET MEDALS / PORT DES MÉDAILLES DE LA LIGUE ET DES CADETS

An Air Cadet League members/associates who earned medals as a cadet may wear his/her cadet medals in addition to the Air Cadet League medals. The cadet medals will be worn with the Air Cadet League medals on the right side of the blazer. This is in conformity with common practice for the wearing of nongovernmental ("society") medals.

Un membre/associé de la Ligue des cadets de l'Air qui a mérité des médailles en tant que cadet peut porter ses médailles de cadet en plus des médailles de la Ligue des cadets de l'Air. Les médailles des cadets seront portées avec les médailles de la Ligue des cadets de l'air sur le côté droit du blazer. Ceci est conforme à la pratique courante pour le port de médailles non gouvernementales ("société").

14.1 Guidelines / Lignes directrices

Members are encouraged to wear their medals at all formal National, Provincial or Regional League functions and at other ceremonial occasions - specifically, but not limited to, Semi-Annual and Annual Meetings, Annual Ceremonial Reviews, Remembrance Day services and award presentations. The medals should also be worn at other events/occasions where the member is specifically invited as a League representative.

The Air Cadet League medals take precedence over the cadet medals. The medals would be worn in the following sequence (from the center of the body to the right side):

- Air Cadet League Medal of Honor
- Provincial Distinguished Service Medal
- Air Cadet League Member Long Service Medal
- Provincial Air Cadet League Service Medal
- Cadet Award for Bravery
- Lord Strathcona Medal
- Royal Canadian Legion Cadet Medal of Excellence
- Air Force Association Medal
- Army, Navy, Air Force Veterans Medal of Merit
- Air Cadet Service Medal

For additional information on cadet medals, refer to CATO 13-16 National Cadet Honours and Awards

Les membres/associés sont encouragés à porter leurs médailles à toutes les fonctions officielles de la ligue nationale, provinciale ou régionale et à d'autres occasions cérémonielles - en particulier, mais sans s'y limiter, les réunions semestrielles et annuelles, les revues cérémonielles annuelles, les services du jour du Souvenir et remises de prix. Les médailles doivent également être portées lors d'autres événements/occasions où le membre est spécifiquement invité en tant que représentant de la Ligue.

Les médailles de la Ligue des cadets de l'Air ont préséance sur les médailles des cadets. Les médailles seraient portées dans l'ordre suivant (du centre du corps vers le côté droit) :

- Médaille d'honneur de la Ligue des cadets de l'Air
- Médaille provinciale du service distingué
- Médaille de service de membre de la Ligue des cadets de l'Air
- Médaille provinciale du service de la Ligue des cadets de l'Air
- Médaille de bravoure des cadets
- Médaille Lord Strathcona
- Médaille d'excellence des cadets de la Légion royale canadienne
- Médaille de l'Association de la Force aérienne
- Médaille du mérite des vétérans de l'Armée, de la Marine et de la Force aérienne
- Médaille de service des cadets de l'Air

Pour plus d'informations sur les médailles des cadets, reportez-vous à l'OAIC 13-16 Honneurs et récompenses nationaux des cadets